
DESTINATAIRES : Personnel clinique, gestionnaires et médecins du CISSSMO

EXPÉDITEURS : Jany Tremblay, conseillère cadre spécialisée, DSIEU

DATE : Le 30 juillet 2025

OBJET : Pratique organisationnelle requise (POR) – Prévention de la thromboembolie veineuse (TEV)

Dans le but de sensibiliser tant le personnel que les usagers aux risques associés à la thromboembolie veineuse (TEV) et aux mesures préventives à adopter, des outils ont été développés et rendus disponibles à partir du 30 juillet 2025 sur l'intranet :

- Des dépliants d'information (en version française et anglaise) destinés aux usagers :
 - [Prévenir la formation d'un caillot dans une veine - Thromboembolie veineuse \(TEV\) - FEUILLET](#)
 - [Prévenir la formation d'un caillot dans une veine - Thromboembolie veineuse \(TEV\) - FEUILLET \(Anglais\)](#)
- Une affiche est également disponible et destinée au personnel clinique ainsi qu'aux médecins :
 - [Prévenir la formation d'un caillot dans une veine - Thromboembolie veineuse \(TEV\) - AFFICHE](#)

Cette démarche s'inscrit dans les travaux en cours dans le cadre d'Agrément Canada, afin de répondre à la pratique organisationnelle requise (POR) de la thromboembolie veineuse (TEV).

En plus d'être accessibles l'intranet, ces outils seront également disponibles sur le portail Santé Montérégie :

- [Feuillelet thromboembolie veineuse](#)
- [Affiche thromboembolie veineuse \(TEV\)](#)

Nous rappelons que les gestionnaires des différents milieux sont responsables d'assurer la diffusion efficace de ces outils d'information dans leur environnement respectif selon les modalités propices à leur secteur.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

JT